

LES SERVICES DES Apel

La mise en place des services I.C.F. (services Information et Conseil aux Familles) et des B.D.I. (Bureaux Documentation Info avenir) permet aux Apel d'animer des lieux de rencontre pour les jeunes et leurs familles. Ils sont par là des acteurs privilégiés pour l'accès aux informations sur les parcours de formation et la connaissance du monde professionnel.

1. POUR CHAQUE FAMILLE :

Favoriser l'accès à l'information et participer à l'accompagnement tout au long du processus d'orientation :

- En développant le réseau I.C.F et B.D.I.
 - Organisation de la documentation
 - Accueil des élèves et familles
 - Aide au jeune pour faire ses recherches de documentation
 - Accompagnement à l'éducation aux choix dans le cadre d'entretiens
- En animant des séquences d'information pour des groupes d'élèves.
- En développant des outils :
 - Le site de l'Apel – www.apel.asso.fr
 - La plate-forme téléphonique nationale Apel service » 0810 255 255 (coût d'un appel local), qui permet d'être en contact avec une équipe de spécialistes : conseillers scolaires, d'orientation, psychologues, juristes.
 - Le magazine FAMILLE ET EDUCATION
- En contribuant à organiser des forums métiers internes aux établissements,
- En invitant à participer aux différents salons organisés par les collectivités territoriales ou autres.

2. AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT

Favoriser la cohérence du dispositif d'aide à l'orientation :

- En sollicitant des moyens appropriés pour le fonctionnement du BDI.
- En étant associé à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet d'établissement pour les actions d'orientation.
- En participant aux équipes d'animation pour l'éducation aux choix.
- En participant au conseil d'accompagnement à l'orientation.

3. DANS LE CADRE DES INSTANCES DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

Aider les familles dans les procédures d'orientation :

- En développant un accompagnement des familles autour des commissions d'appel.
- En participant aux commissions d'appel.
- En étant associés à la mise en place des procédures et à la réflexion sur l'évolution des actions d'orientation du diocèse.

Contribuer aux orientations définies par les CODIEC et Directions Diocésaines en la matière :

- En travaillant à la reconnaissance institutionnelle de l'Apel dans les processus d'orientation.
- En contribuant au développement des relations entre les mondes professionnel et scolaire.

